

SEANCE du 4 décembre 2024

**COMMUNE DE SAINT-AGNANT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre décembre, à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard GIRAUD, Maire.

PRESENTS : Bernard GIRAUD, Patrick MAZEDIER, Philippe BOIVIN, Stéphanie LE HASIF, Sonia CHEVALIER-QUILLEVERE, Valérie ARNOULD, Christine DE ROUCK, Nicolas REYNEAU, Didier BAUMARD, Marie-Laure MORJON, Marie-Ange VLENEUVE, Fabrice BRIDIER, Anne BRACHET, Maryse HERY, Loïc NAULET, Sterenn GOULLIANNE, Jean-Claude DORAY, François-Pierre VERNIER

ABSENT représenté : Manuela MOUSSET donne pouvoir à Christine DE ROUCK

ABSENT : Sébastien BOUCHET

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie ARNOULD

MEMBRES EN EXERCICE : 20

ABSENT REPRESENTE : 1 PRESENTS : 18 VOTANTS : 19

CONVOCATION : 28/11/2024

AFFICHAGE CONVOCATION : 29/11/2024

**Création de postes et mise à jour du tableau des effectifs**

**Création de quatre postes d'adjoints techniques territoriaux**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique,

**Vu la délibération n° 2024-15 en date du 20 mars 2024 portant mise à jour du tableau des effectifs,**

**Vu le Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,**

**Considérant** la nécessité de régulariser la situation administrative des agents travaillant sur la pause méridienne,

**Considérant** le tableau des effectifs adopté par le conseil municipal le 20 mars 2024,

Il est proposé au conseil municipal :

- de créer quatre postes d'adjoints techniques territoriaux (catégorie C), à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 7 h à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement des emplois ainsi créés sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois d'adjoints techniques territoriaux.

- de compléter en ce sens le tableau des effectifs,
- de procéder aux déclarations de vacance de poste,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget de l'exercice,
- d'autoriser Monsieur le Maire à nommer les agents dans leurs fonctions et à signer tout document se rapportant à cette affaire,
- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels sur ces postes en l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- De créer quatre postes d'adjoints techniques territoriaux (catégorie C), à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 7 h à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025,
- De modifier le tableau des effectifs en ce sens,
- Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

**AR Prefecture**

017-211703087-20241204-2024\_42-DE

Reçu le 06/12/2024

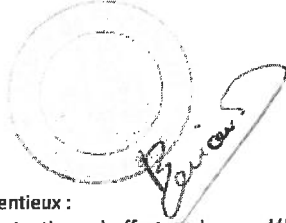
Publié le 06/12/2024

***Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus. Pour copie conforme au registre.***

A Saint-Agnant, le 5 décembre 2024

Le Maire,

Bernard GIRAUD



Affichée le :

Délais et voies de recours contentieux :

Recours gracieux ou recours contentieux : à effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la notification des actes individuels ou collectifs ou de la publication des actes réglementaires. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue de 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le recours contentieux peut être directement adressé au Tribunal Administratif.

## AR Prefecture

017-211703087-20241204-2024\_42-DE

Reçu le 06/12/2024

Publié le 06/12/2024


**COMMUNE DE SAINT-AGNANT**  
**Tableau des effectifs au 4 décembre 2024**

Grades ou Emploi	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectifs		Position
			Postes Autorisés	Postes Pourvus	
<b>Filière Administrative</b>					
<b>Attaché Pal</b>	A	35/35 <sup>ème</sup>	1	0	<b>Poste vacant</b>
Attaché	A	35/35 <sup>ème</sup>	1	1	
Rédacteur Principal 1ère classe	B	35/35 <sup>ème</sup>	1	1	
<b>Rédacteur Principal 2ème classe</b>	B	35/35 <sup>ème</sup>	1	0	<b>Poste vacant</b>
<b>Rédacteur</b>	B	35/35 <sup>ème</sup>	1	0	<b>Poste vacant</b>
Rédacteur	B	35/35 <sup>ème</sup>	1	1	
Rédacteur	B	35/35 <sup>ème</sup>	1	1	
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	38/35 <sup>ème</sup>	1	1	
<b>Adjoint administratif principal 2ème classe</b>	C	35/35 <sup>ème</sup>	1	0	<b>Poste vacant</b>
Adjoint administratif territorial	C	35/35 <sup>ème</sup>	1	1	
<b>Filière Technique</b>					
<b>Services Techniques</b>					
Technicien	B	35/35 <sup>ème</sup>	1	1	
Agent de maîtrise principal	C	38/35 <sup>ème</sup>	1	1	
<b>Agent de maîtrise principal</b>	C	35/35 <sup>ème</sup>	1	0	<b>Poste vacant</b>
<b>Agent de maîtrise</b>	C	35/35 <sup>ème</sup>	1	0	<b>Poste vacant</b>
<b>Adjoint technique Principal 1ère classe</b>	C	38/35 <sup>ème</sup>	1	0	<b>Poste vacant</b>
Adjoint technique territorial	C	35/35 <sup>ème</sup>	1	1	
<b>Adjoint technique principal 2ème classe</b>	C	35/35 <sup>ème</sup>	1	0	<b>Poste vacant</b>
Adjoint technique territorial	C	35/35 <sup>ème</sup>	1	1	
Adjoint technique territorial	C	35/35 <sup>ème</sup>	1	1	
<b>Cantine / Ecoles / Garderie</b>					
Adjoint technique Principal 1ère classe	C	35/35 <sup>ème</sup>	1	1	
Adjoint technique Principal 1ère classe	C	35/35 <sup>ème</sup>	1	1	
<b>Adjoint technique principal 2ème classe</b>	C	35/35 <sup>ème</sup>	1	0	<b>Poste vacant</b>
<b>Adjoint technique Principal 2ème classe</b>	C	27/35 <sup>ème</sup>	1	0	<b>Poste vacant</b>
Adjoint technique Principal 2ème classe	C	27/35 <sup>ème</sup>	1	1	
Adjoint technique territorial	C	27/35 <sup>ème</sup>	1	1	
Adjoint technique territorial	C	35/35 <sup>ème</sup>	1	1	
Adjoint technique territorial	C	35/35 <sup>ème</sup>	1	1	
Adjoint technique territorial	C	30/35 <sup>ème</sup>	1	1	
Adjoint technique territorial	C	27/35 <sup>ème</sup>	1	1	
Adjoint technique territorial	C	27/35 <sup>ème</sup>	1	1	
Adjoint technique territorial	C	27/35 <sup>ème</sup>	1	1	
Adjoint technique territorial	C	7/35 <sup>ème</sup>	1	0	Création de poste
Adjoint technique territorial	C	7/35 <sup>ème</sup>	1	0	Création de poste
Adjoint technique territorial	C	7/35 <sup>ème</sup>	1	0	Création de poste
Adjoint technique territorial	C	7/35 <sup>ème</sup>	1	0	Création de poste
<b>Médico-sociale</b>					
<b>ATSEM</b>	C	27/35 <sup>ème</sup>	1	0	<b>Poste vacant</b>